



Insertion professionnelle des apprentis

6 mois après leur sortie du système éducatif en 2018 ou en 2019

“ Dans l'académie de Strasbourg, six mois après leur sortie de formation, 36,4 % des apprentis en dernière année de cycle professionnel en 2017 ou en 2018 poursuivent leurs études (33,7 % au niveau national) la rentrée suivante. Parmi les apprentis sortants du système éducatif en 2018 ou en 2019, 65,5 % sont en emploi salarié (62,1 % en France). L'insertion professionnelle dépend du niveau de diplôme préparé mais aussi de sa spécialité. Les sortants de BTS sont 73,2 % à être en emploi salarié contre 57,7 % de ceux issus d'un CAP. Dans le domaine de la production 66,8 % des sortants sont en emploi salarié contre 63,6 % dans le domaine des services.

36,4 % des apprentis en dernière année de formation poursuivent leurs études

65,5 % des sortants du système scolaire sont en emploi salarié

69,1 % des sortants ayant obtenu leur diplôme sont en emploi salarié

55,7 % des embauches se font en contrat à durée indéterminée

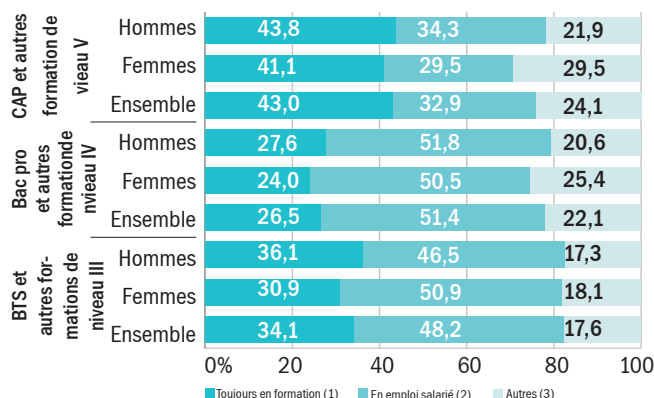
REPÈRES

► En 2020, le dispositif InerJeunes succède aux enquêtes sur l'insertion dans la vie active des lycéens (IVA) et sur l'insertion professionnelle des apprentis (IPA). Les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une

rupture de série (voir encadré en page 4). Les indicateurs sont calculés sur deux années cumulées. Sont considérés les diplômes de CAP et autres formations de niveau V, Bac pro et autres formations de niveau IV, et BTS et autres formations de niveau III.

Après leur dernière année de cycle professionnel, 36,4 % des apprentis poursuivent leurs études

Graphique 1 Situation des apprentis à 6 mois après la fin d'un cycle professionnel selon la formation suivie (en %)



Source : Dares-Depp-InerJeunes

(1) Toujours en formation : redoublement, poursuite d'études ou orientation vers une autre formation par la voie scolaire ou en apprentissage en France.

(2) En emploi salarié : hors indépendants, auto-entrepreneurs, salariés des particuliers employeurs, fonction publique, titre emploi simplifié agricole (TESA), jeunes qui travaillent à l'étranger.

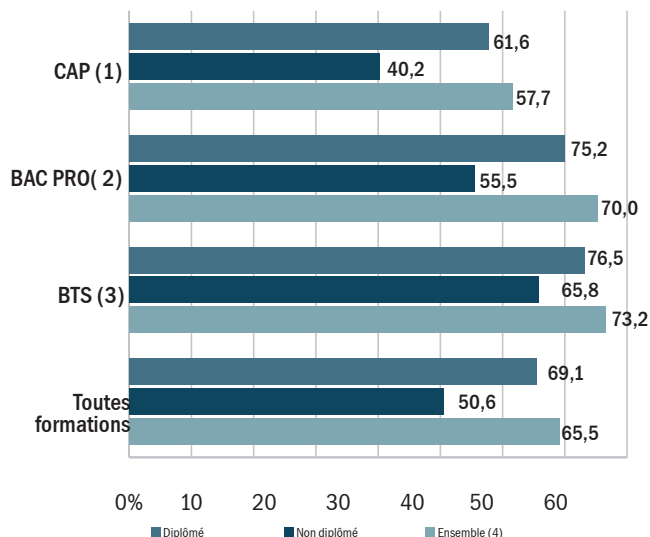
(3) Autres : chômeurs, inactifs, indépendants, auto-entrepreneurs, salariés des particuliers employeurs, fonction publique, titre emploi simplifié agricole (TESA), jeunes qui travaillent à l'étranger, poursuite d'études à l'étranger.

◀ Dans l'académie, parmi les 12 250 apprentis sortis d'une année terminale d'études professionnelles en 2018 ou en 2019, 36,4 % sont toujours en formation six mois plus tard (33,7 % au niveau national). Six mois après la fin de leur cycle professionnel, plus de deux apprentis sur cinq sont en emploi salarié (41,7 % ; 31,5 % au niveau national). La part des apprentis en emploi salarié est plus importante pour ceux issus de formations de niveau Bac pro (51,4 %) et de niveau BTS (48,2 %) que pour ceux issus de formations de niveau CAP (32,9 %). La part des apprentis en emploi salarié varie selon le sexe et la formation suivie, en BTS elle est plus importante pour les filles (50,9 % contre 46,5 %) alors qu'en CAP elle est plus élevée pour les garçons (34,3 % contre 29,5 %)

Six mois après leur sortie du système éducatif, 42,7 % des lycéens sont en emploi salarié

Graphique 2 Taux d'emploi à 6 mois selon la formation suivie et l'obtention du diplôme (en %)

Parmi les 7 800 apprentis sortis du système scolaire en 2018 ou en 2019, plus des deux tiers sont en emploi salarié (65,5 %, 62,1 % en France), six mois plus tard. L'insertion professionnelle dépend du niveau de diplôme mais aussi de son obtention. Les sortants de BTS sont 73,2 % à être en emploi salarié contre 57,7 % de ceux issus d'un CAP. Plus de huit apprentis sur dix ont obtenu leur diplôme (81,4 %, 75,9 % au niveau national). Parmi les apprentis ayant obtenu leur diplôme, 69,1 % sont en emploi salarié contre 50,6 % pour ceux ne l'ayant pas obtenu (respectivement 66,9 % et 52,1 % en France), soit 18,5 points d'écart. Cet effet est particulièrement important pour les sortants de CAP : 61,6 % des apprentis ayant obtenu leur CAP sont en emploi salarié contre 40,2 % de ceux ne l'ayant pas obtenu.



Source : Dares-Depp-InserJeunes

(1) Y compris MC5, hors autres formations de niveau V

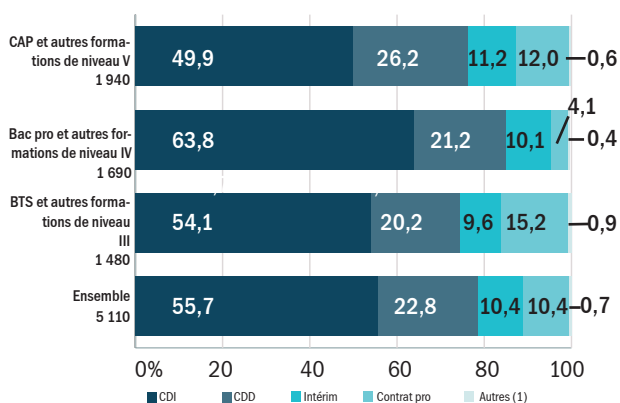
(2) Y compris BP et MC4, hors autres formations de niveau IV

(3) Hors autres formations de niveau III

(4) Ensemble y compris obtention du diplôme non renseignée et autres formations de niveau V, IV et III

Plus d'un apprenti sur deux en emploi salarié est en contrat à durée indéterminée

Graphique 3 Effectifs et répartition des apprentis en emploi salarié selon le type de contrat et le diplôme préparé



Source : Dares-Depp-InserJeunes

(1) Autres : conventions de stage, CDD intermittent, volontariat de service civique...

Quel que soit le diplôme préparé, plus de la moitié des apprentis (55,7 %) en emploi salarié sont en contrat à durée indéterminée, six mois après leur sortie du système éducatif en 2018 ou en 2019 (55,1 % au niveau national). La part de sortants en CDI est la plus élevée pour les sortants de Bac pro et autres formations de niveau IV (63,8 %, 60,1 % en France). L'autre moitié des sortants sont en contrat temporaire : 22,8 % en CDD (24,5 % au niveau national), 10,4 % en intérim (10,1 % en France), 10,4 % en contrat professionnel (9,3 % au niveau national) et 0,7 % sur d'autres types de contrat (1,0 % en France). Les CDD sont les plus représentés pour les sortants de CAP et autres formations de niveau V (26,2 %). Les apprentis qui poursuivent en contrat de professionnalisation sont principalement issus de formations de niveau BTS (15,2 %) et de niveau CAP (12,0 %).

Une meilleure insertion en « Finances et comptabilité » et « Mécanique et structures métalliques »

Tableau 1 Effectifs et taux d'emploi apprentis selon le domaine de spécialité et le diplôme préparé

	Effectifs en emploi	Taux d'emploi (en %)					
		CAP et autres formations de niveau V (en %)	Bac pro et autres formations de niveau IV (en %)	BTS et autres formations de niveau III (en %)	Ensemble (en %)	Ensemble Grand-Est (en %)	
Formations générales	S	//	//	S	S	59,1	
Domaine de la production	Agriculture	285	49,1	63,6	66,2	57,7	54,7
	Alimentation et agroalimentaire transformation	770	59,1	77,4	72,0	63,3	60,3
	Électricité, électronique	243	65,1	70,7	74,3	70,4	66,7
	Énergie, chimie, métallurgie	188	60,8	76,8	72,5	69,6	62,5
	Génie civil, construction, bois	659	64,2	72,5	72,4	66,6	68,4
	Matériaux souples	S	S	//	//	S	S
	Mécanique et structures métalliques	877	63,4	75,3	79,0	72,6	68,4
	Technologies industrielles	65	S	90,9	61,6	68,4	68,6
	Ensemble Production	3 091	60,7	73,5	73,3	66,8	62,8
Domaine des services	Coiffure esthétique	255	51,3	68,1	86,6	66,4	68,8
	Commerce, Vente	621	46,7	61,7	75,2	61,2	57,6
	Finances, comptabilité	217	//	37,0	76,4	72,8	64,0
	Hôtellerie, restauration, tourisme	205	58,0	77,1	68,6	62,3	55,6
	Secrétariat, communication et information	176	S	S	66,8	66,2	61,1
	Services aux personnes (santé, social)	408	46,6	64,7	65,4	59,7	62,4
	Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	102	60,9	72,5	77,1	70,3	58,7
	Transport, manutention, magasinage	33	//	S	66,7	64,7	65,0
	Ensemble Services	2 017	50,5	64,7	73,2	63,6	60,2
Ensemble	5 108	57,7	70,0	73,2	65,5	61,8	

// aucun apprenti n'est concerné par ce croisement

S : Résultat non diffusable (secret statistique)

Source : Dares-Depp-Inserleunes

► L'insertion professionnelle dépend du niveau de diplôme préparé mais aussi de sa spécialité. Dans le domaine de la production 66,8 % des sortants sont en emploi salarié contre 63,6 % dans le domaine des services. Quel que soit la spécialité, les garçons ont une meilleure insertion sur le marché du travail que les filles (67,1 % contre 62,3 %), notamment dans la production où l'insertion professionnelle des garçons dépasse de 11,1 points celle des filles (68,0 % contre 56,9 %). Dans la production, tous niveaux de formation confondus, les taux d'insertion sont les plus élevés pour les spécialités « Mécanique et structures métalliques » (72,6 %) et « Électricité, électronique » (70,4 %). Dans le Grand-Est ce sont les spécialités « Technologies industrielles », « Mécanique et structures métalliques » et « Génie civil, construction, bois » qui enregistrent les plus forts taux d'emploi (respectivement 68,6 %, 68,4 % et

68,4 %). À l'inverse, la spécialité « Agriculture » connaît le taux d'emploi le plus bas, dans l'académie (57,7 %) comme dans le Grand-Est (54,7 %). Dans les services, les spécialités « Finances, comptabilité » (72,8 %) et « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » (70,3 %) offrent les meilleures insertions sur le marché du travail. Dans le Grand-Est, ce sont les spécialités « Coiffure esthétique » et « Transport, manutention, magasinage » qui connaissent les taux d'insertion les plus élevés (respectivement 68,8 % et 65,0 %). A contrario, la spécialité « Services aux personnes (santé, social) » enregistre le taux d'emploi le plus bas dans l'académie (59,7 %). Dans le Grand-Est, il s'agit de la spécialité « Hôtellerie, restauration, tourisme » pour laquelle seul un peu plus d'un apprenti sur deux (55,6 %) est embauché six mois après sa sortie de formation.

Divergences entre InserJeunes et les enquêtes IVA/IPA

En 2020, le dispositif InserJeunes succède aux enquêtes IVA et IPA suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018. Les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : InserJeunes mesure l'insertion 6 mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient 7 mois après la sortie.

La nature des dispositifs est également très différente : InserJeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans InserJeunes.

En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec InserJeunes, qui se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut notamment les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs (jusqu'en 2021), la fonction publique, une partie des emplois agricoles (titre emploi salarié agricole (TESA)), ainsi que les jeunes qui travaillent à l'étranger.

Ce nouveau dispositif permet d'obtenir des indicateurs plus fins. Ces données sont accessibles via le portail InserJeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

➤ Champ, source

Le dispositif InserJeunes permet de rendre compte de l'insertion professionnelle des sortants de formation professionnelle en lycée ou en apprentissage. Par l'appariement de fichiers de suivi des scolarités et des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système scolaire ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie). Sont présentées ici les données à 6 mois (janvier n+1). Les indicateurs sont calculés sur deux années cumulées : apprentis inscrits en année terminale de cycle professionnel en 2017-2018 ou en 2018-2019, et sortants en 2018 ou en 2019. Les indicateurs sont calculés sur deux années cumulées et ne sont pas affichés quand le dénominateur est inférieur à 20 pour des raisons de robustesse statistique. Le champ des formations prises en compte dans le dispositif InserJeunes couvre les formations de niveau V à III, y compris agricoles, dispensées dans les Centres de formation d'apprentis (CFA).

➤ Définitions

Les sortants des formations professionnelles : sont considérés comme sortants les apprentis qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante.

Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié et l'effectif de sortants.

Type d'emploi : les emplois occupés par les sortants en emploi sont classés en cinq catégories :

- CDI : contrats à durée indéterminée (y compris de chantier ou d'opération)
- CDD : contrats à durée déterminée
- Intérim : contrats de travail temporaire
- Contrat de professionnalisation
- Autres (ex: conventions de stage, CDD intermittent, volontariat de service civique...)

Dans le cas de cumul de plusieurs contrats, un seul a été retenu (en priorité le CDI s'il y en a un, sinon le contrat le plus long).

Pour en savoir plus :

-Publication nationale lycéens :

<https://education.gouv.fr/six-mois-apres-leur-sortie-en-2019-du-systeme-educatif-41-des-lyceens-professionnels-sont-en-emploi-309320>

-Publication nationale apprentis :

<https://www.education.gouv.fr/six-mois-apres-leur-sortie-en-2019-du-systeme-educatif-62-des-apprentis-de-niveau-cap-bts-sont-en-309329>

-Portail InserJeunes :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

-Publication académique apprentis :

<https://www.ac-strasbourg.fr/academie/etudes-et-statistiques/>